



Demande de Visa pour un département ou une collectivité d'outre-mer

РНОТО

Art L211-1 et L611-6 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

Ce formulaire est valable pour : la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion, Mayotte, La Nouvelle-Calédonie, La Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, les Terres Australes et Antarctiques Françaises et les îles de Wallis-et-Futuna

Futuna				
1. Nom(s) [nom(s) de f	Partie réservée à l'administration Date d'introduction de la demande :			
2. Nom(s) de naissance	[nom(s) de famille antérieur(s)] (1) :			Bate diminoducation de la demande .
	Numéro de la demande de visa :			
3. Prénom(s) (1):				Responsable du dossier :
4. Date de naissance 5. Lieu de naissance : 7. Natio		7. Nationalité actu	nelle :	responsable du dossier .
(jour-mois-année) :				Demande introduite :
	6. Pays de naissance : Nationalité à la naissance, si différente :		naissance, si différente :	Auprès d'une ambassade/ d'un consulat
				Auprès d'une préfecture Auprès du CAC
8.Sexe :	Sexe : 9. Etat Civil :			
☐ Masculin ☐ Fém	Auprès d'un prestataire de services			
10. Pour les mineurs : N	ionalité de l'autorité parentale/	Auprès d'un intermédiaire commercial		
du tuteur légal	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	,	☐ à la frontière
				Nom:
				autres
		Documents justificatifs:		
				Document de voyage
	☐ Moyens de subsistance			
				☐ Invitation
11. Numéro national d'	identité, le cas échéant :			☐ Moyen de transport
				Assurance maladie en voyage
12. Type de document d Passeport ordinair Autre document d	Autres:			
13. Numéro du docum	ent de voyage : 14. Date de délivrance : 15. I	Date d'expiration :	16. Délivré par :	Décision concernant le visa : Refusé
				Délivré
17. Adresse du domicile	e et adresse électronique du demandeur :		Numéro(s) de téléphone :	A A
	1		() 1	
	□ VTL			
18. Résidence dans un p		Valable :		
Non Oui:	du			
*19. Profession actuelle	au			
#20 NT 1	Nombre de jours :			
*20. Nom, adresse et n	,			
	Nombre d'entrées :			
				1 2 Multiples
21. Objet(s) principal(a	-			
☐ Tourisme ☐ A				
Études R				
Autre (à précise:				

⁽¹⁾ Les données des cases 1 à 3 doivent correspondre aux données figurant sur le document de voyage.

22. Territoires de destination :	23. Territoire de première entrée :						
24. Nombre d'entrées demandées : ☐ Une entrée ☐ Deux entrées ☐ Entrées multiples	25. Durée du séjour ou du transit prévu Indiquer le nombre de jours :						
26. Visas pour la France (métropolitaine ou territoire d'outre-mer) délivrés au cours des trois dernières années : Non Oui. Dates(s) de validité							
27. Empreintes digitales relevées précédemment aux fins d'une demande de visa pour la France : Non Dui. Date, si elle est connue :							
28. Autorisation d'entrée dans le pays de destination finale, le cas échéant : Délivrée par , valable du , v							
29. Date d'arrivée prévue sur le territoire français :	30. Date de départ prévue du territoire français :						
*31. Nom et prénom de la ou des personnes qui invitent dans le ou les territoires d'outre-mer de destination. A défaut, nom d'un ou des hôtels ou adresses(s) temporaire(s) dans le ou les territoires de destination :							
Adresse et adresse électronique de la ou des personnes qui invitent/du ou des hôt	Téléphone et télécopieur :						
*32. Nom et adresse de l'organisation/entreprise hôte :	Téléphone et télécopieur de l'entreprise/organisation :						
Nom, prénom, adresse, téléphone, télécopieur et adresse électronique de la personne de contact dans l'entreprise/organisation :							
*33. Les frais de voyage et subsistance durant votre séjour sont financés :							
	par un garant (hôte, entreprise, organisatio veuillez préciser visé dans les cases 31 ou 32 autres (à préciser): Moyens de subsistance: Argent liquide Hébergement fourni Tous les frais sont financés pendant le séjo Transport payé Autres (à préciser):						

34. Données personnelles du mer	nbre de la famil	lle qui est ressortissant de l'Unio	on Européenne, de l'	EEE ou de la Confédération suisse :		
Nom:			Prénom(s):			
Date de naissance : Nationalité :				Numéro du document de voyage ou de la carte d'identité :		
35. Lien de parenté avec un resso Conjoint Enfa			e la Confédération s Ascendant à char			
36. Lieu et date : 37. Signature (p		37. Signature (pour les mineur	(pour les mineurs, signature de l'autorité parentale/du tuteur légal)			
Je suis informé(e) que les droits de visa ne sont pas remboursés si le visa est refusé.						
photographier et, le cas échéant, c demande de visa, ainsi que mes en relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concer la base française des données biom aux autorités compétentes chargées du respect des conditions d'entrée conditions. Dans certaines conditio infractions terroristes et des autre	de prendre mes apreintes digitale mant la décision étriques VISABI de contrôler les e et de séjour ré ons, ces données s infractions pé- nistère de l'Intér	empreintes digitales. Les données et ma photo, seront communique relative à ma demande de visa, ou lO pendant une période maximal visas aux frontières, aux autorités guliers sur le territoire de la Fraseront aussi accessibles aux autornales graves, ainsi que dans la communique de la	es à caractère person uées aux autorités fra toute décision d'anni e de cinq ans, durant s nationales compéten ance, aux fins de l'id- cités françaises désigne conduite des enquêtes	eu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me nel me concernant qui figurent dans le présent formulaire de nçaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision ulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans laquelle elles seront accessibles aux autorités chargées des visas, et es en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification entification des personnes qui ne remplissent pas ou plus ces ées et à Europol aux fins de la prévention et de la détection des s'y rapportant. Les autorités françaises compétentes pour le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (27 rue de la		
En application des articles 39 à 43 quinquies et 70-18 à 70-27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, je suis informé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des informations me concernant qui sont enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées si elles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées de façon illicite. Ce droit d'accès et de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 -peut éventuellement être saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concernant. Je suis informé(e) que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'autorité consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon						
passeport pendant le délai de traitement de ma demande. Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demande ou l'annulation du visa s'il a déjà été délivré, et sera susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit français. Je suis informé(e) que le silence gardé par l'administration plus de deux mois après le dépôt de ma demande attesté par la remise d'une quittance vaut décision implicite de rejet. Cette décision pourra être contestée auprès de la Commission des recours contre les décisions de refus de visa, BP 83.609, 44036 Nantes CEDEX 1, dans un délai de deux mois suivant la naissance de la décision implicite.						
Je m'engage à quitter le territoire français avant l'expiration du visa, si celui-ci m'a été délivré, et si je n'ai pas obtenu le droit de séjourner en France au-delà de cette durée.						
Lieu et date :		Signature (pour les mineurs, si	gnature de l'autorité	parentale/du tuteur légal) :		

Les rubriques assorties d'un * ne doivent pas être remplies par les membres de la famille de ressortissants de l'Union européenne, de l'EEE ou de la Confédération suisse (conjoint, enfant ou ascendant dépendant) dans l'exercice de leur droit à la libre circulation. Les membres de la famille de ressortissants de l'Union européenne, de l'EEE ou de la Confédération suisse doivent présenter les documents qui prouvent ce lien de parenté et remplissent les cases n° 34 et 35.

La demande de visa pour un département ou une collectivité d'outre-mer relève des exceptions à la saisine par voie électronique (Décret n°2015-1423 du 5 novembre 2015 relatif aux exceptions à l'application du droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique).